

11 juin 2013 – Visite du syndic au Parc Cézanne

Présents : Mmes d'Onorio, Parisot, Wolkowitsch, MM. Béridot, Carron, Poss

1. Petit parking : Mme Renard souhaite disposer de sa place en toute propriété. Demande à M. Lerda a été faite de placer un rocher pour empêcher le stationnement gênant.
2. Nettoyage : il a été signalé à M. Enjalric de ne pas oublier les escaliers et couloirs d'accès aux caves. Cette remarque a été prise en compte.
3. ECORES a effectué les repérages des réseaux EP et EU les 6 et 7 juin.
Rapport sous deux semaines.
4. Le représentant de l'ONF, M. Hintzy, a répondu à M. Béridot qu'il ne viendrait pas pour actualiser son expertise de 2008.
Rechercher un autre expert dont la signature puisse faire autorité : paysagiste, CEMAGREF, SCP...
5. Paysagiste : rendez-vous est pris avec M. Béridot pour jeudi 13 juin à 8h30.
6. Dallage de la cour de mûriers et accès Olympia. ATPRT a fourni un devis. Dissocier les travaux de la calade de ceux de l'accès Olympia et demander un devis à des artisans :
Devis en attente : Qualité – rénovation.
Demander d'autres devis : M. Ben Hamou (Mme Parisot).
Arbitrage à prévoir pour la prochaine réunion du conseil syndical.
7. La pose du compteur vert est attendue pour début juillet.
Prévenir M. Lerda dès que la date d'intervention est connue.
Prévoir d'organiser la suppression de toutes les bouches d'arrosage et prises d'eau devenues inutiles après la mise en service du compteur vert.
8. La réception des travaux de réfection de la terrasse du bâtiment Hermitage a été effectuée le 6 juin.
9. Un rendez-vous a été pris avec Mme Clemens pour le 20 juin à 10h30.
10. Le CS se réunira le 25 juin à 10h30, dans le prolongement de la visite sur site du syndic déjà programmée.
11. Contrôle technique ascenseurs
M. Béridot relance le prestataire (DEKRA) pour une intervention avant la prochaine réunion du conseil syndical.
12. Visite des espaces verts : recueil de doléances de résidents du Grand-Pin sur les espaces verts. Des précisions ont été apportées quant aux interventions prévues dans le cadre du contrat d'entretien de M. Lerda. La question des arbres à planter doit être examinée dans le cadre plus large de l'ensemble de la copropriété.